

RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2021 - RÈGLEMENT MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES ET NORMES POUR LA ZONE H-16, AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 330-2018

À la séance d'ajournement du conseil, tenue le lundi 17 mai 2021, à 18 heures, tenue exceptionnellement par visioconférence, sous la présidence de la mairesse madame Caroline Huot.

Sont également présents les conseillers suivants;

M. Jean-François Gendron
Mme. Louise Théorêt
M. Mario Archambault
M. Michel Taillefer

M. Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité veut modifier la grille des usages et normes de la zone H-16, au règlement de zonage numéro 330-2018;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Louise Théorêt et unanimement résolu, d'adopter ce règlement qui se lit comme suit;

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement pour modifier la grille des usages et normes pour la zone H-16, au règlement de zonage numéro 330-2018 ».

ARTICLE 3 : MODIFICATION À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-16

Dorénavant le coefficient d'emprise au sol pour la zone H-16 est de 0,3.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion le 13 avril 2021

Adoption du premier projet de règlement le 13 avril 2021

Adoption du second projet de règlement le 3 mai 2021

Adoption du règlement le 17 mai 2021

Entrée en vigueur du règlement le 20 mai 2021